

Partis se confiner loin, des étudiants de Rouen manquent leurs examens et craignent la sanction

5-7 minutes

Des étudiants de Rouen sont partis se confiner loin de la ville, et ne peuvent ainsi assister à leurs examens, prévus en présentiel. Ils craignent désormais d'être sanctionnés.



Si l'intégralité des enseignements en université est passée en distanciel, les examens ont été maintenus en présentiel. Des étudiants, qui se sont confinés loin, craignent d'être sanctionnés. (Illustration/©Le Journal du Pays yonnais)

Par [Margot Nicodème](#) Publié le 17 Nov 20 à 7:08

La situation a été clarifiée le lendemain du **confinement** : le 30 octobre 2020, [un communiqué](#) du **ministère de l'Enseignement supérieur** actualisait la situation dans les universités. En accord avec la décision de maintenir les services publics, les campus sont restés ouverts, dont ceux de **l'Université Rouen Normandie**, mais l'intégralité des enseignements est passée en distanciel.

L'information a résonné chez certains **étudiants**, qui ont préféré quitter leurs logements exigus pour le confort d'une maison familiale, parfois hors de la région. Or, une information mentionnée dans le communiqué est davantage passée inaperçue : « l'organisation des examens et concours en présentiel est maintenue pour les prochaines échéances ».

Un motif d'absence « autre que le confinement » à fournir

C'est ainsi que des étudiants se retrouvent bloqués loin, voire très loin de leur université, et ne peuvent ainsi être évalués sur site. C'est le cas de Camille, inscrite en école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE, ex-IUFM) et qui passe son concours de professeur des écoles à la fin de l'année scolaire.

Elle et son compagnon ont quitté leur appartement rouennais de 30 m², non équipé d'Internet, pour regagner les domiciles de leurs familles, toutes deux habitant à proximité de Perpignan. « J'ai effectué une semaine de stage avant les vacances, la seconde devait être à la rentrée. Le centre de formation m'a informée entre temps que les stages étaient maintenus ».

Camille est coincée : elle dispose de la dérogation fournie par l'Université afin de revenir sans être ennuyée, mais le voyage

s'avère coûteux.

Après les vacances de la Toussaint, il a donc été exigé d'elle qu'elle envoie un « justificatif de [son] absence », dont le motif devait être autre que le confinement. Ne pouvant fournir de document valable, Camille a tenté, en vain, de contacter son école. « Ils ne me répondent pas, ils doivent être débordés. La situation a tout de même mis un coup de stress. Avec un peu de chance, la majeure partie des étudiants dans le même cas ne pourront pas fournir de justificatif ». Si le désarroi est général, il pourrait en effet être décidé qu'aucun étudiant absent à ses examens ne soit pour autant défaillant dans la matière concernée.

Il ne faut pas laisser tomber, certains étudiants risquent leur bourse, s'ils n'assistent pas aux examens !

Selon les étudiants, la consigne ne vient pas directement de la direction de l'Université Rouen Normandie : le choix aurait été laissé aux différents départements et unités de formation et de recherche (UFR) de s'organiser comme ils le souhaitent. « Mon conjoint, qui étudie les Lettres modernes, a été autorisé à passer ses examens en distanciel. Il saisit le contrôle et le redépose sur la plateforme quand il a terminé », poursuit Camille.

Une flexibilité qui varie d'un département à l'autre

Emma, en L2 de musicologie, a elle aussi craint la sanction. Après les annonces du président de la République, « qui a formellement dit que les universités seraient fermées », elle et son compagnon prennent la route de la Franche-Comté. « Nous sommes partis de notre petit appartement, sans Internet, car on s'est dit que ce serait le même confinement qu'en mars ».

Quelques jours après leur arrivée chez les parents d'Emma, à 600 km de la capitale normande, le couple apprend qu'il aura des « contrôles en présentiel ».

« Mon copain, en L2 de mathématiques au Madrillet, reçoit un message lui disant qu'il est convoqué à un contrôle dans une semaine, et que la distance n'est pas un motif d'absence valable. Cela entraînerait une défaillance, qui implique elle-même des examens au rattrapage et une perte de la bourse. » Si pour Emma la situation se règle rapidement, car son département s'est montré « compréhensif » et a mis en place des contrôles à distance, son compagnon se heurte à plus de flou. « Il a appelé plusieurs fois la scolarité. Finalement, un professeur lui a dit que c'était 'ok' d'être à distance pour le premier contrôle, mais pas les suivants ».

Le couple rentre ainsi en Normandie pour le prochain examen du cursus maths, prévu samedi 21 novembre. « En espérant que la dérogation de l'Université sera suffisante, car on a tout de même des centaines de kilomètres à parcourir », conclut Emma.

Partagez

- [Partagez sur Facebook](#)
- [Partagez sur Twitter](#)
- [Partagez par Mail](#)
- Copié ! https://actu.fr/normandie/rouen_76540/partis-se-confiner-loin-des-etudiants-de-rouen-manquent-leurs-examens-et-craignent-la-sanction_37394798.html